



Contrat intérim non signé

Par madball

Bonjour,

J'ai travaillé en intérim pendant une semaine dans une entreprise, j'avais alors signé le contrat concernant cette semaine.

A la fin de ma mission je n'ai pas voulu renouveler pour la semaine suivante et j'ai prévenu l'agence d'intérim mais j'ai quand même reçu un contrat pour la semaine suivante que je n'ai pas signé étant donné que je ne voulais pas continuer dans cette entreprise.

L'agence d'intérim me demande quand même de signer ce contrat, que dois-je faire ?

Cordialement

Par jpgroussard

Bonjour,

vous n'êtes pas obligé de signer le deuxième contrat.

Mais si vous voulez rester dans de bons termes avec l'agence d'intérim (c'est toujours bon de rester amis) et si ça ne vous dérange pas de travailler 5 jours supplémentaires rendez leur ce petit service.

Cdt